

Conseil municipal d'installation du 20 mars 2026, Archail

Madame Laurence Guichard Sagniez ouvre le Conseil

Présents : Monsieur Olivier Ferrary, Monsieur Éric Gilet, Madame Lydie Gosselin, Madame Delphine Isoardi.

Excusé : Monsieur Max Trapier (pouvoir donné à Lydie Gosselin).

Madame Caroline Lioré nous informe d'un retard indépendant de sa volonté (contretemps professionnel).

Secrétaire de séance : Madame Lydie Gosselin.

ORDRE DU JOUR

1. Election du maire
2. Décision sur le nombre d'adjoints
3. Election de l'adjoint
4. Etablissement du tableau du Conseil municipal
5. Lecture de la charte de l'Élu
6. Délégations consenties au maire
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint ; la séance peut commencer.

Séance ouverte à 19h07 sous la présidence de madame Laurence Guichard Sagniez, qui a déclaré la composition du nouveau conseil municipal, composé de Delphine Isoardi, Olivier Ferrary, Lydie Gosselin, Éric Gilet, Caroline Lioré, Max Trapier, Laurence Guichard Sagniez.

Point 1. Election du maire

La présidence de l'assemblée est prise par le membre du conseil municipal présent le plus âgé : Olivier Ferrary.

Le vote du maire est réalisé au scrutin secret. Les assesseurs sont Delphine Isoardi et Éric Gilet.

Deux candidatures sont annoncées : Olivier Ferrary et Laurence Guichard Sagniez.

Olivier Ferrary est élu avec 5 voix, une voix pour Laurence Guichard Sagniez.

La présidence de l'assemblée est donc passée à Olivier Ferrary qui prononce quelques mots de remerciements sur le mandat écoulé à l'attention de Laurence Guichard Sagniez et à ses parents, membres du précédent conseil, présents dans le public.

Point 2. Décision sur le nombre d'adjoints

La proposition est faite par Olivier Ferrary et son équipe municipale, de n'avoir qu'un seul adjoint. **Cette décision est approuvée** à 5 voix contre une.

Point 3. Election de l'adjoint

Delphine Isoardi est candidate. Le scrutin est réalisé à bulletin secret (Delphine Isoardi et Éric Gilet sont assesseurs)
Delphine Isoardi est élue avec 5 voix ; un bulletin blanc.

Point 4. Etablissement du tableau du Conseil municipal

La feuille de proclamation est remplie par la secrétaire de mairie, qui donne l'ordre du nouveau conseil municipal (dans l'ordre des suffrages obtenus et par âge) :

- Olivier Ferrary

- Delphine Isoardi
- Max Trapier
- Lydie Gosselin
- Eric Gilet
- Caroline Lioré
- Laurence Guichard Sagniez

Point 5 : Lecture de la charte de l'Élu

La charte de l'Élu est lue en séance.

Point 6. Délégations consenties au maire

Les délégations au maire du mandat précédent (10 aout 2020) sont conservées telles quelles et **approuvées à l'unanimité**.

Point 7. Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est fixé au 30 avril, 18h.

Point 8. Questions diverses

Laurence Guichard Sagniez demande la raison d'un conseil avec un seul adjoint. Olivier Ferrary lui répond, qu'au sein de la liste « Ensemble pour un village vivant », en fonction des disponibilités des membres et du souci d'avoir un conseil le plus participatif possible, avec tous les membres sur un plan d'égalité, un consensus s'est dégagé sur une formule avec un adjoint pour aller aux réunions de l'Agglo et une répartition déjà agréée des responsabilités entre tous les membres du Conseil.

Laurence Sagniez demande alors quelles seront les indemnités des conseillers municipaux. Il lui est indiqué l'ordre de grandeur qui est envisagé pour le maire et la première adjointe et que n'est encore fixé pour les conseillers municipaux. Les décisions sur ces indemnités seront prises au conseil du 30 avril.

Laurence Guichard Sagniez nous informe alors de son intention de démissionner, qu'elle formalisera par une lettre de démission avec accusé de réception, et copie à la Préfecture.

L'ensemble des membres du conseil regrettent cette décision et lui rappellent qu'elle a toute sa place au sein de ce nouveau conseil, où chaque famille peut avoir un représentant (en rapport avec les idées mises en avant au sein du programme électoral et de la rédaction d'une charte en cours). Malgré son choix, les conseillers municipaux lui assurent que sa famille reste la bienvenue pour un dialogue constructif et aimable. Laurence est remerciée pour le conseil municipal pour son travail accompli lors des mandats précédents.

La séance est levée à 20h56.

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Olivier FERRARY

Lydie GOSSELIN


